



## La CSCA et l'ANACOFI ASSURANCES concrétisent leur rapprochement

Paris, le 3 novembre 2015

Conformément à l'engagement mutuel pris lors du Congrès de la CSCA en juin 2015 et officialisé le 14 septembre dernier, la CSCA (Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances) et l'ANACOFI Assurances (Association Nationale des Conseils Financiers) unissent leurs expertises et leurs moyens pour servir l'intérêt général de la profession.

L'objectif sera d'assurer la coordination entre les syndicats membres, les échanges, la création de commissions conjointes et la représentativité politique commune dans le domaine de l'intermédiation d'assurances. Les adhérents de l'ANACOFI Assurances bénéficieront ainsi des moyens et des services de la CSCA, et ceux de la CSCA, des services de l'ANACOFI.

Dans un premier temps, ce rapprochement entre la CSCA et l'ANACOFI Assurances se traduira par une collaboration en matière de conformité, d'offre de formations ou encore par des réflexions sur les actions et événements communs à organiser. Par ailleurs, les courtiers grossistes de l'ANACOFI Assurances intégreront s'ils le souhaitent la Commission du « Courtage Grossiste » mise en place par la CSCA le 28 octobre dernier, qui compte déjà près d'une vingtaine de membres.

Il s'agit d'une première étape dans le processus ayant pour vocation de fédérer, sur les sujets d'intérêt commun, l'ensemble des acteurs de l'intermédiation d'assurances.

*« Ce rapprochement naturel entre nos deux structures marque une volonté commune d'unir l'ensemble des forces de l'intermédiation d'assurances afin de défendre au mieux la profession. J'invite l'ensemble des acteurs de l'intermédiation d'assurances à rejoindre notre alliance dès demain »,* déclare Richard RESTUCCIA, Président de la CSCA.

*« Avec cet accord, qui est une alliance non fermée et non une fusion, nous démontrons que nous pouvons œuvrer en bonne intelligence, loin des luttes et des rivalités, au bénéfice de tous les professionnels »,* ajoute David CHARLET, Président de l'ANACOFI.

## Contacts presse

**ANACOFI** : Marie LALANDE ([m.lalande@anacofi.asso.fr](mailto:m.lalande@anacofi.asso.fr)) / Tél : 01 40 02 03 74).

Attaché de presse : Rachid Bahmani: ([rbahmani@comonadit.com](mailto:rbahmani@comonadit.com)) / tél : 06 23 77 04 90)

**CSCA**: Catherine DUFRENE – Tél : 01 48 74 43 79 - 06 86 04 82 36/ [cdufrene@cscs.fr](mailto:cdufrene@cscs.fr)

### **La CSCA en Bref**

La CSCA (Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances) est l'unique organisation syndicale patronale représentative du courtage d'assurance en France. Elle réunit plus de 1 000 sociétés membres, représentant à elles seules plus de 70 % du chiffre d'affaires de la profession et 22 000 salariés. La CSCA est membre fondateur du BIPAR (fédération européenne des intermédiaires d'assurances).

### **L'ANACOFI en Bref**

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Haut de Bilan et autres Ingénieurs Sociaux mais aussi des Courtiers essentiellement en Assurance-Vie.

Nous occupons la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (46% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux) et a lancé en 2015, pour ses 2000 courtiers ce qui devrait devenir le principal syndicat de Courtiers en assurance-vie/patrimoine. Avec sa Confédération, elle représente environ 4000 entreprises, pèse environ 40 000 emplois et est l'une des 10 principales associations IFA au Monde.

Notre association tient lieu de syndicat de branche de la finance et du conseil patrimonial indépendant au sein de la CGPME.

Le chiffre d'affaires généré par nos membres avoisine 2 Md€ et génère 5 Md€ de PIB.